

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 2002-0077/PR/MESN portant approbation du Budget de la Caisse Nationale de Retraites (C.N.R) pour l'exercice 2002.

n° 2002-0077/PR/MESN

Ministère  
MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ NA-  
TIONALE

Date de publication  
23 janvier 2002

Numéro JO  
n° 2 du 31/01/2002

Date du numéro  
31 janvier 2002

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### VISAS

**VU** La constitution du 15 septembre 1992

**VU** La loi n°03/AN/92/2ème L du 28/10/1992 portant réorganisation de la Caisse Nationale de Retraites

**VU** La loi n°147/AN/91/2ème L du 10 août 1991 portant réorganisation financière des Etablissements Publics

**VU** La loi n°2/AN/98/4ème L du 21/01/1998 portant réorganisation des Etablissements Publics

**VU** Le décret n°2001-0137/PRE du 04/07/2001 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le décret n°2001-0053/PREdu 04/03/2001 portant nomination du Premier Ministre

**VU** La délibération n°2001-002/CNR du 27/11/2001 du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Retraites

SUR Proposition du Ministre de l'Emploi et de la Solidarité Nationale

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du Mercredi 19 décembre 2001.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Article 1er

Est approuvé le Budget de la Caisse Nationale de Retraites pour l'exercice 2002 arrêté par le Conseil d'Administration tant en recettes qu'en dépenses à la somme de : Un Milliard Quatre Cent Quatre Vingt Treize Millions Quatre Cent Cinquante Cinq Mille Francs Djibouti (1.493.455.000 FD).

#### Article 2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et exécuté partout où besoin sera.

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**